



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le seize avril à dix-huit heures cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Malintrat dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en session ordinaire sous la présidence de M. MAGNOUX André, Maire de Malintrat.

Date de convocation : 10 avril 2026

Membres présents :

M. MAGNOUX André, Mme DE VASCONCELOS Stéphanie, M. CONDEMINE Jérôme, M. BARTHELEMY Olivier, Mme RATELADE Valérie, Mme GIANGRECO Malory, Mme BARTIN Marie-Elisabeth, Mme COSTE Pauline, M. BASILIO Mathéo, Mme CLUZEL Sandrine, M. FAURE Fabrice.

Membres absents avec pouvoir :

- Mme TICHIT Rose pouvoir à M. MAGNOUX André
- M. GIRARD Christian pouvoir à M. CONDEMINE Jérôme
- M. CANIFET Damien pouvoir à Mme DE VASCONCELOS Stéphanie
- M. MALLIER Loïc pouvoir à M. BARTHELEMY Olivier

Secrétaire de séance : Mme GIANGRECO Malory

Nombre de membres :

En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 15

### **21\_26 DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1611-4 et L.2121-29,

Considérant l'importance du tissu associatif dans la vie locale et son rôle en matière d'animation, de sport, de culture et de solidarité,

Considérant les demandes de subventions présentées par les associations locales,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE**

#### **Article 1 : Attribution des subventions**

Les subventions suivantes sont attribuées aux associations locales pour l'année 2026.

	2025	2026
	attribué	propositions
amicale des donneurs de sang Aulnat / Malintrat	€ 200.00	€ 200.00
Associaiton des anciens combattants	€ 400.00	€ 350.00
Associations des parents d'élèves	€ 760.00	€ 600.00
Association sportive Malintrat Football	€ 1 800.00	€ 1 500.00
Chasse	€ 400.00	€ 350.00
Comité des fêtes	€ 2 000.00	€ 1 000.00
Malintrat Gym Club	€ 550.00	€ 550.00
Tennis Club Malintrat	€ 1 800.00	€ 1 800.00
Club Alpine	€ 400.00	€ 300.00
Buggy	€ 800.00	€ 700.00
Zumba	€ 300.00	€ 300.00
reves en Or	€ 300.00	€ 300.00
Malintrat ma Ville en Rose	€ 400.00	€ 300.00
Malintrat Rock		€ 300.00
Daisy		€ 300.00
Yoga	€ 300.00	€ 300.00
ptits bémols	€ 300.00	€ 300.00
Génération Age d'Or		
<b>Associations "Malintrat"</b>	<b>10 710.00 €</b>	<b>9 450.00 €</b>
association Les Bleuets	€ 94.00	€ 94.00
La prévention routière	€ 146.00	€ 146.00
Ecole de Musique	€ 50.00	€ 50.00
<b>Associations "extérieures"</b>	<b>290.00 €</b>	<b>290.00 €</b>
<b>TOTAL ASSOCIATIONS</b>	<b>11 000.00 €</b>	<b>9 740.00 €</b>

## **Article 2 : Montant total**

Le montant total des subventions allouées s'élève à : **9 740 €**

## **Article 3 : Modalités de versement**

Les subventions seront versées sous réserve de la production des documents nécessaires (bilan financier, compte rendu d'activité, RIB le cas échéant).

## **Article 4 : Imputation budgétaire**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2026, à l'article 65748 (subventions de fonctionnement aux associations).

## **Article 5 : Conditions d'utilisation**

Les associations bénéficiaires s'engagent à utiliser les subventions conformément à leur objet statutaire.

La commune se réserve le droit de demander tout justificatif de l'utilisation des fonds.

## **Article 6 : Exécution**

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

A Malinrat, 20 avril 2026

La secrétaire,

Mme GIANGRECO Malory

Le Maire,

André MAGNOUX

Certifié exécutoire le :

Publié le :

